



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 7 avril 2023

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

Journée des 1 et 2 avril

SENIORS D3 – GROUPE E A

Rencontre 24731292 : FC HINGES / UC DIVION

Match non joué. Terrain impraticable. Match à refixer par la Commission compétente.

SENIORS D3 – GROUPE C

Rencontre 24731558 : FC CAMBLAIN / CS HABARCO

Match non joué. Terrain impraticable. Match à refixer par la Commission compétente.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire
Marc TINCHON.